



ASSEMBLEE GENERALE

16 JANVIER 2019

COMPTE-RENDU

<u>Présents :</u>	JC Bourcier, coprésident élu M. Mussat, coprésidente habitante A. Carnet, G. Croissant, C. Laisné, D. Prioul, J. Saliot, JN Simon, M. Brillet, G. Picaud, T. Pommereul, O. Couppey, S.Lecrivain S. Boudet, Adjoint à l'environnement, au développement durable et aux travaux
<u>ExcuséE :</u>	M. Depincé
<u>Absents :</u>	D. Quelven, V. D'orsanne, conseillère municipale
<u>Assistaient également à la réunion :</u>	E. Besson, adjoint délégué à l'urbanisme et au logement S M.A. Leparoux, directrice Citoyenneté-Prévention Une trentaine d'habitants

ORDRE DU JOUR

1. Le rôle du conseil de quartier
 2. Le fonctionnement du conseil de quartier
 3. Les propositions du conseil de quartier pour le budget d'investissement 2019
 4. La 2ème journée citoyenne
 - 5 Informations sur les projets de la ville et du quartier
 - 6 Echanges avec les habitants et questions diverses
-

Un diaporama reprenant les divers points à l'ordre du jour est diffusé.

1. Le rôle du conseil de quartier

Le conseil de quartier est un lieu :

- de contribution au développement d'une vie de quartier par l'élaboration de projets favorisant le dialogue, le lien social et le mieux-vivre ensemble entre les habitants ;
- d'écoute, d'expression et de concertation où l'on peut émettre des propositions d'actions sur tous les aspects de la vie du quartier ou de la ville ;
- d'information réciproque entre les élus et les habitants concernant les projets de la ville ;
- où sont relayées les attentes des habitants en matière de cadre de vie. Les conseils formulent des propositions et élaborent des projets en ce sens.

M. Bourcier précise que les personnes intéressées peuvent intégrer le conseil de quartier. Elles sont les bienvenues pour apporter leurs idées, leurs projets dans le cadre de l'intérêt général. Le travail se fait dans le cadre du quartier mais dans une visée globale.

2. Le fonctionnement 2019 du conseil de quartier

- **Les réunions annuelles (13/09 – 22/11)**

Après l'assemblée générale du 24 janvier 2019, le conseil de quartier s'est réuni 2 fois dans l'année au cours de séances publiques.

Ces réunions ont été l'occasion :

- d'informer les membres sur des projets menés par la ville dans le quartier (désenclavement de la ruelle de Bémouche, Centre d'interprétation de l'Architecture et des patrimoines, carrière du Rocher Coupé...)
- de formuler diverses remarques concernant le quartier (voirie, espaces verts...) qui sont transmises aux services techniques ;
- de faire le point sur les travaux menés par les groupes de travail préalablement constitués et sur les actions menées par le conseil de quartier.

Mme Mussat évoque le fait que le conseil de quartier a pour vocation de faire du lien entre les habitants. Le lien doit être établi aussi avec les autres conseils. Des projets peuvent être montés en commun.

- **La participation du conseil**

Dans l'intervalle des réunions du conseil de quartier, les membres se sont réunis régulièrement pour préparer leurs animations (marché de Noël), la journée citoyenne et mettre en place leurs différents projets.

Les membres participent au groupe de travail « patrimoine » en lien avec le conseil de quartier du centre-ville (une charte d'élégance urbaine va être lancée par la ville ; les conseils de quartier MRSS et CVU seront représentés au sein du comité technique).

La coprésidente habitante participe au comité de pilotage du projet de la carrière du Rocher Coupé.

Les membres ont participé à la réunion du maire dans le quartier en avril 2018 . Les coprésidents ont assisté et ont été présentés lors de l'accueil des nouveaux habitants, le 29 septembre 2018.

- **Les réalisations du conseil**

Le marché de Noël :

Mme Mussat souligne l'accompagnement des services de la Mairie et notamment d'Audrey Gillais pour la mise en œuvre de cette animation.

La recherche des exposants s'est faite par le bouche à oreille. Un seul regret en raison de la météo : plus de stands étaient prévus à l'extérieur et seul le stand restauration a pu être maintenu. Une vingtaine d'exposants ont été présents.

Le public était nombreux tout au long de la journée mais aucun décompte n'a été fait.

M. Bourcier remercie Mme Mussat pour son investissement sur ce projet et souhaite que les autres membres du conseil participent également à sa mise en œuvre, lors d'une prochaine édition.

Il souligne la qualité des créations proposées.

M. Bourcier évoque le fait que la ville s'est interrogée sur le fait de déplacer le marché, en haute ville, compte tenu du déroulement des Jardins Féériques dans le jardin public mais il est souhaité que cette animation reste dans le quartier.

Une habitante indique qu'elle a ouvert un atelier de dorure sur bois, rue nationale, et regrette de n'avoir pas été informée de l'existence de ce marché ; elle aurait aimé apposer une affiche sur sa boutique.

Mme Mussat précise que des affiches ont été diffusées mais pas forcément dans tous les commerces. Des flyers ont également été distribués. Au titre de la communication, le marché a été annoncé sur le site de la ville et un compte facebook a été activé.

Elle rappelle qu'un précédent marché de Noël a existé jusqu'en 2013 à l'initiative du précédent conseil de quartier ; ainsi, certains anciens artisans ont pu être contactés.

Le jardin partagé

Mme Mussat remercie Philippe Cossard qui a eu l'idée de créer ce jardin partagé dans le cadre de la journée citoyenne de 2018. Le lieu se trouve ruelle des Anglais : 6 bacs en bois ont été réalisés par les services techniques.

Un petit nombre d'habitants s'occupe de ce jardin sachant que le problème actuel est celui de l'eau.

- **Les groupes de travail interquartiers : les déplacements en vélos**

En 2016, la ville de Fougères a constitué un groupe de travail constitué d'élus, de techniciens et d'habitants pour réfléchir à la pratique et la place du vélo en ville et aux aménagements à réaliser.

Suite aux réunions de 2016 et 2017, des aménagements ont été faits au cours de l'année 2018 par les services de la ville. En décembre 2018, le groupe de travail s'est de nouveau réuni pour faire le point sur ces aménagements et donner son avis sur les abris vélos que la ville souhaite installer.

3. Les propositions du conseil de quartier pour le budget d'investissement 2019

En octobre 2018, le conseil de quartier a été sollicité pour faire part de ses propositions sur trois thématiques : bâtiments, espaces verts et voirie.

- 1ère demande : réfection des nids de poules du parking de l'ex.carrière de Savigny (avis favorable des élus). Mme Mussat précise qu'il s'agit d'un affaissement d'une ancienne tranchée.

- 2ème demande : création d'un accès pour les personnes à mobilité réduite au château à partir de la promenade Pauline Montembault (refus actuel de l'ABF)

M. Besson explique que l'architecte des bâtiments de France a un cahier des charges dans le cadre du secteur sauvegardé. Les différentes solutions proposées par les services

techniques n'ont pu aboutir, pour le moment. Il faut donc poursuivre les discussions avec l'architecte.

- 3^{ème} demande : création d'un aménagement pour le jardin partagé, ruelle des Anglais, permettant de récupérer l'eau de pluie (avis favorable des élus). La source existante ne fournit pas assez d'eau.

Ces demandes seront proposées aux élus dans le cadre du budget 2019.

4. La 2^{ème} journée citoyenne

La journée citoyenne a pour objectif de faire participer les habitants à des chantiers d'amélioration du cadre de vie qu'ils ont eux-mêmes proposés.

Le samedi 26 mai 2018, 130 habitants ont participé à cette journée : 12 chantiers ont été organisés, le matin, suivis d'un repas pris en commun aux abords du centre culturel Juliette Drouet :

- arrachage de plantes invasives
- réalisation d'une fresque à l'école Duguesclin,
- nettoyage de la statue de l'envol,
- poursuite du nettoyage/démoussage des murs aux abords de l'église St Sulpice,
- peinture des barrières de l'étang au Parc des Orières,
- nettoyage de la voie piétonne et arbustive boulevard de Groslay,
- préparation du terrain du jardin partagé ruelle des Anglais,
- création d'un canisite aux Cotterêts,
- poursuite du graff sur les voûtes du pont sous la rocade (entrée voie verte vers étang de Galaché),
- création de décorations pour le passage du Tour de France,
- enlèvement de l'affichage sauvage sur les transformateurs,
- préparation du repas.

La 3^{ème} journée citoyenne se déroulera le samedi 18 mai 2019 : même formule que les années précédentes. Le début des inscriptions est prévu le 24 avril lors d'une réunion publique.

Mme Mussat souligne qu'elle a participé à deux reprises à cette journée qui constitue un grand moment de partage avec les habitants. Cette journée permet de réaliser des choses intéressantes dans une ambiance de convivialité avec des habitants d'autres quartiers.

M. Bourcier précise qu'il ne s'agit pas de se substituer aux services municipaux mais de participer à l'amélioration du cadre de vie.

Les idées d'ateliers sont émises par les conseils de quartier et discutées. Les services techniques sont consultés et examinent la faisabilité des propositions.

Mme Mussat sollicite les membres présents pour qu'ils fassent part de leurs idées auprès du conseil de quartier ou au service citoyenneté. Le début des inscriptions aura lieu le 24 avril lors d'une réunion publique.

5. Informations sur les projets de la ville et du quartier

- **L'ascenseur liaison entre le parking du nançon et le boulevard J. Faucheux**

Plusieurs visuels du futur ascenseur sont présentés.

Une réflexion a été menée pour valoriser ce parking et permettre une liaison entre ce parking et le boulevard J. Faucheux afin d'accéder au centre-ville.

M. Boudet informe qu'en ce qui concerne l'habillage de l'ascenseur, la ville a fait appel au sculpteur Marc Didou dont les œuvres ont été exposées au jardin public durant l'été 2018. Une passerelle sera prévue à la sortie de l'ascenseur pour accéder au niveau du boulevard. Le projet d'habillage sera soumis à l'architecte des bâtiments de France. Il est précisé que l'ascenseur sera accessible aux vélos et qu'un escalier sera créé à proximité.

Un habitant évoque l'absence de marquage sur le parking du Nançon. Certains véhicules se trouvent parfois en difficulté pour quitter le parking du fait du mauvais stationnement de certains. La question d'un marquage sera examinée par les services techniques. Le lieu est également privilégié par les campings cars.

Une habitante évoque l'absence de passage depuis le jardin du Val Nançon vers le parking du Nançon. M. Boudet souligne la complexité d'un tel aménagement qui nécessiterait de toucher à la structure du pont et pourrait la fragiliser. Pour autant, cela permettrait d'avoir un cheminement depuis l'esplanade des chaussonnières en passant sous le tunnel pour arriver jusqu'au château.

- **La création d'un Centre d'Interprétation de l'Architecture et des Patrimoines (CIAP'S)**

Ce nouvel équipement, à la promesse de visite originale, sera également un équipement structurant de l'offre touristique du Pays de Fougères.

Sur le plan culturel, les objectifs de ce projet sont :

- créer un CIAP en conformité avec le statut de ville d'art et d'histoire de la ville,
- honorer la mémoire ouvrière et industrielle dans un espace de valorisation très qualitatif,
- mieux faire connaître Jean Guéhenno, son œuvre, son parcours et aider à la diffusion de ses idées.

Ce lieu permanent présentera de manière moderne et interactive les « 1000 ans d'histoire » de Fougères, avec un fonctionnement de cet équipement associé à celui du château.

Sur le plan touristique, ce CIAP's proposera une offre de visite complémentaire à celle du château et des infrastructures d'accueil touristique, qui font défaut aujourd'hui à Fougères et dans son pays, notamment pour les groupes.

D'une surface utile estimée à 1012 m², le centre comprendra :

- Une salle d'expo permanente de 245 m²,
- Un espace d'expo temporaire associé à un espace polyvalent d'animation de 170 m²,
- Un accueil billetterie : salon d'accueil, casiers/vestiaires, toilettes, salle pour les groupes...,
- Un espace polyvalent d'animation,
- Des espaces d'exploitation : bureaux, salles d'ateliers, locaux de stockage,
- Des salles d'animations pour les ateliers pédagogiques,
- La possibilité d'accueillir en haute saison, un point relais de l'Office de Tourisme.

Sa localisation est envisagée à proximité immédiate du château afin de tirer parti des flux touristiques.

M. Besson informe que la ville a acheté la maison Coupé et le CIAP occupera l'espace jusqu'à l'ex école Raoul II. M. Bourcier indique que la ville réfléchit avec les services au relogement des associations qui occupent actuellement les lieux.

M. Bourcier évoque également les permanences mutualisées existantes dans des locaux par les associations qui veulent se réunir pour des activités.

M. Hardy confirme que les services rencontrent actuellement les associations pour connaître leurs besoins et élaborer des hypothèses. M. Besson souligne l'intérêt de pouvoir rénover cet espace après l'achat par la ville de cette maison sachant que les projets des promoteurs privés n'ont pas trouvé d'issue.

L'échéancier pour ce projet est le suivant :

- 2017/2018 : étude de programmation culturelle,
- 2019 : études de maîtrise d'œuvre architecturale, scénographique et muséographique,
- 2020/2021 : réalisation des travaux.

- **La carrière du Rocher Coupé**

Ce projet comprend la réalisation de trois pôles d'activités complémentaires afin de renforcer l'attractivité touristique de la ville et d'apporter aux habitants de nouveaux services :

- Pôle verticalités (passerelle himalayenne, via ferrata, tyrolienne géante, voies d'escalade..)
- Pôle d'hébergement de loisirs (offre d'hébergement de plein air atypique)
- Pôle loisirs diversifié accessible à tous (parcours sensoriel, sportif et d'interprétation, espace pique-nique, théâtre de verdure, guinguette, parking).

La ville mène actuellement les consultations et études complémentaires afin d'identifier toutes les conditions de faisabilité du projet :

- Etude d'évaluation environnementale globale afin d'évaluer tous les impacts (faune, flore, eau, nuisances sonores..) et définir les conditions d'implantation du projet dans son milieu naturel. Présence sur le site d'une aire de nidification d'un couple de faucons pèlerins, espace protégée, de nature à faire évoluer la conception du projet.
- Etude de définition complémentaire pour conforter le projet, identifier les flux de visiteurs, la localisation précise des activités et le cadrage financier.

L'échéancier prévisionnel est le suivant :

- 2018 : études de définition complémentaire,
- Juin 2018/ juin 2019 : résultats de l'étude d'évaluation environnementale (durée estimée 1 an) et de l'étude de définition complémentaire avec les plans d'aménagement et les scénarios d'investissement et d'exploitation,
- Second semestre 2019 : obtenir les autorisations nécessaires à la réalisation du projet.

M. Saliot, membre du conseil de quartier et du groupe de travail ajoute qu'il existe 3 espaces dans ce projet :

- la grande carrière avec les questions suivantes : faut-il ou aménager le plan d'eau ? Quels parcours autour de ce plan d'eau (parcours sportif, parcours Zen) ? Quels aménagements sportifs ?
- la petite carrière située près du parking non aménagé avec les projets suivants : via ferrata, espace restauration,
- le pôle hébergement qui se situera en face de la seconde entrée au niveau de la maison funéraire.

M. Saliot rappelle qu'il s'agit d'un avant-projet. Des études complémentaires sont nécessaires.

M. Bourcier indique que par rapport à la tyrolienne, les riverains ont évoqué la crainte de nuisances sonores. Il faut donc aussi vérifier cet aspect.

En 2001, le conseil de quartier MRSS avait sollicité la ville pour obtenir d'organiser des journées portes ouvertes durant un week-end : 4000 visiteurs avaient été accueillis sur le site. Une enquête menée auprès des visiteurs avait permis de noter que le souhait principal était de conserver l'état naturel du site.

M. Saliot mentionne que les questions de responsabilité par rapport au plan d'eau et aux aménagements prévus pour le public doivent être étudiées.

Une habitante évoque le fait que des blocs de schistes se détachent et tombent dans le plan d'eau. M. Bourcier répond que cet aspect est pris en compte sachant que le Club de plongé utilise régulièrement ce site. L'habitante souligne également la présence très fréquente de drones durant l'été.

Mme Picaud s'interroge sur la prise en compte de ce projet par la mairie de Lécousse. M. Besson répond qu'effectivement cette commune est concernée, notamment pour les accès au site qui relèvent de son périmètre.

M. Bourcier conclut en précisant que pour ce projet, la ville doit également rechercher des partenaires privés et des financements. Le projet sur le plan financier correspond à une année d'investissement du budget de la ville.

Ce projet comprendra donc une partie publique et une partie privée telle que l'hôtellerie de plein air, par exemple.

- **Opération cœur de ville**

La ville de Fougères a fait acte de candidature au programme « action cœur de ville » et a été retenue avec 221 autres villes. Il s'agit d'une convention tripartite entre la ville de Fougères, l'Etat et Fougères Agglomération.

Ce programme s'articule autour de 5 axes :

- Axe 1 : une offre attractive de l'habitat en centre-ville,
- Axe 2 : un développement économique et commercial équilibré,
- Axe 3 : l'accessibilité, la mobilité et les connexions,
- Axe 4 : la valorisation des formes urbaines, de l'espace public et du patrimoine,
- Axe 5 : l'accès aux équipements, aux services publics et à l'offre culturelle et de loisirs.

Il doit intégrer une triple approche d'innovation (sociale, économique, commerciale), de transition énergétique et environnementale et de promotion de la ville durable et numérique.

Le calendrier du programme s'articule en 2 phases :

- L'étude (18 mois maxi) permettra d'actualiser le diagnostic et de compléter le dispositif de dynamisation du centre-ville ainsi que les périmètres d'intervention. Des actions matures peuvent être mises en œuvre dès cette phase.
- Le déploiement jusqu'à la fin mars 2025 de l'ensemble des actions inscrites dans le cadre de ce programme.

Quelles actions à Fougères ?

Les études

Description	Début	Fin	Maitrise d'ouvrage
Réalisation du diagnostic global	Fév. 2019	Juillet 2019	Ville
Etude pré-opérationnelle OPAH (opération programmée d'amélioration de l'habitat) – RU (renouvellement urbain)	Janvier 2019	Juin 2019	Fougères Agglomération
Elaboration de la charte d'élégance urbaine	Avril 2019	Décembre 2019	ville
Etude de faisabilité pour le projet de pôles d'échange multimodal	Déc.2018	Mars 2019	Ville
Etude de requalification de la rue de la Pinterie	Avril 2019	Avril 2020	Ville
Etude paysagiste de mise en valeur de la tour de la porte de Rillé (derrière le Castle)	Mars 2019	Septembre 2019	Ville
Etude préalable pour la transformation du bâtiment n° 50 rue nationale (réalisation de logements pour les étudiants)	Nov.2018	Mars 2019	CCI

En ce qui concerne l'étude pré opérationnelle OPAH – RU, M. Besson précise que Fougères Agglomération détient la compétence logement habitat. La ville va donc travailler avec la communauté d'agglomération. La ville a défini un périmètre en ciblant quelques rues stratégiques comprenant des immeubles ou logements qui nécessitent d'être remis en état, comme par ex. dans la rue de la Pinterie.

Pour l'étude de requalification de la rue de la Pinterie, un habitant évoque l'ex. école du Sacré Cœur. M. Besson indique que ce bâtiment appartient à une association privée qui, actuellement, est concernée par plusieurs actions en justice concernant les porteurs du projet, les propriétaires (tous les logements avaient été pré vendus) et les assurances.

M. Besson a des contacts avec un interlocuteur qui lui a indiqué que l'on arrivait en fin de procédure. Lorsque celle-ci sera terminée, il est possible d'envisager que ce projet rende dans l'opération Cœur de Ville. Si rien n'avance, M. Besson rappelle que la ville peut aussi mettre en œuvre une procédure pour faire bouger les intéressés.

La ville peut négocier, à l'amiable avec le propriétaire moyennant des aides. Dans ce cas, le propriétaire achète le bien pour le remettre en vente sur le marché. En cas d'inertie, la ville par une procédure peut obliger le propriétaire à faire les travaux. La ville peut aussi se substituer, faire les travaux, acheter le bien pour ensuite le revendre.

Les actions matures

Description	Début	Fin	Maitrise d'ouvrage
Ascenseur Pont des Feuteries	avril 2019	Décembre 2019	Ville
Vidéo protection en centre-ville	Février 2018	Septembre 2019	Ville
Réhabilitation du 5 rue de la Pinterie	Décembre 2018	2022	Fougères Habitat

Aménagement de la rue nationale	Octobre 2018	Décembre 2018	Ville
Aide à la rénovation de logements vacants par des propriétaires bailleurs (logements locatifs)	Octobre 2018	2024	Ville
Aide à la rénovation de logements vacants par les propriétaires occupants	Octobre 2018	2024	Ville
Création d'un tiers-lieu de créativité et d'expérimentation : Fablab du Pays de Fougères	Octobre 2018	Février 2019	Pays de Fougères

En ce qui concerne le 5, rue de la Pinterie : la ville a négocié le bâtiment avec le propriétaire et Fougères Habitat va le remettre en état moyennant une aide financière de la ville. Ce bâtiment comprend actuellement 11 logements et, après réhabilitation, il ne restera que 4 logements.

S'agissant de l'aide à la rénovation de logements, M. Besson indique que ce dispositif fonctionne très bien puisque 21 dossiers ont été montés ; l'opération Cœur de Ville va permettre d'abonder le dispositif actuel.

Pour le fablab : c'est un lieu permettant d'utiliser des outils numériques (découpe laser, imprimantes 3 D) mais également un lieu d'échanges de savoirs faire. Un premier hébergement de cet atelier est prévu à l'accueil de la médiathèque dans l'attente des locaux occupés précédemment par la CCI rue de la Moussais.

Les actions à venir

Description	Calendrier de réalisation	Maitrise d'ouvrage
Renouvellement urbain : le quartier de l'annexe. Un projet alliant l'aménagement des espaces publics, des liaisons, du mobilier urbain et la reconstruction d'une centaine de logements neufs qualitatifs	Lancement des travaux prévus en 2020	Ville et Fougères Habitat
Formation des commerçants (numérique, qualité d'accueil...) et soutien aux associations commerciales	Dès que possible	Ville
Dispositif d'aides directes à l'investissement pour l'installation de commerces dont l'offre est absente sur la ville	Dès que possible	Ville
Jardins Féériques	Edition 2019	Ville
Installation d'un ascenseur permettant de relier le parking du jardin des fêtes et le boulevard J. Fauchoux	Juin 2019 – mars 2020	Ville
Création du CIAPs afin de faire découvrir la ville et ses patrimoines de manière innovante	Concours de maîtrise d'œuvre architecturale, scénographique et muséographique en 2019. Réalisation des travaux en 2020/2021	Ville

Travaux de rénovation du bâtiment qui accueille le conservatoire de musique et l'école d'arts plastiques communautaires (accessibilité, acoustique, isolation...)	Etude de programmation en 2019	Fougères agglomération
Aménagements place de la Douve	2019-2020	Ville
Requalification de l'îlot de la Fourchette (activités à dominante commerciale et habitat)		Ville
Restauration des continuités écologiques du Nançon	Scénario 2019	Ville
Scénographie du château		Ville
Rénovation de l'école O. Gautry (accessibilité, confort phonique, restaurant scolaire)	Etude en 2019	Ville
Implantation d'équipements publics sur le quartier de l'annexe : maison de jeunes, skate parc, city stade, crèche, travaux à l'école Duguesclin dans le cadre de l'aménagement de l'annexe	A partir de 2020	Ville Fougères Habitat
Transfert du service municipal Education, Enfance, Jeunesse aux Ateliers	A déterminer	Ville
Aménagement de la carrière du Rocher Coupé en pôle de loisirs, sportif et d'hébergement	Juin 2019 : résultats de l'étude d'évaluation environnementale et de l'étude de définition complémentaire avec plans d'aménagement et scénarios d'investissement et d'exploitation	Ville

En ce qui concerne les aménagements place de la Douve, à l'initiative du conseil de quartier Centre Ville Urbanistes, des propositions ont été faites aux élus.

En ce qui concerne la requalification de l'îlot de la fourchette, la ville en concertation avec l'Architecte des Bâtiments de France souhaite reconstruire. Cependant, une action est menée envers le propriétaire du n°5 et il est nécessaire d'attendre la fin de cette action pour que la ville puisse prévoir un aménagement de l'ensemble. Ainsi, si un commerce est envisagé, il pourra être proposé une plus grande surface. D'où l'intérêt d'attendre la fin de la procédure pour requalifier l'ensemble de l'îlot.

Pour les travaux en site patrimonial remarquable, la ville a apporté de nombreuses subventions aux commerçants et particuliers pour réaliser ces travaux en conformité avec les exigences de l'Architecte des Bâtiments de France.

6. Echanges avec les habitants et questions diverses

Jardinerie de la gare rue des Feuteriers

Le groupe Guillaume a racheté le bâtiment de la jardinerie. Le porteur du projet voulait garder le bâtiment mais il est abimé et ne peut supporter une dalle béton. Il y aura donc une destruction avec la reconstruction de 25 logements et de 5 cellules commerciales en rez de chaussée.

Fibre dans le quartier

Mme Picaud, membre du conseil, évoque le problème d'habitants de la place du Marchix qui n'arrivent pas à avoir la fibre. Une personne refuse d'avoir un boîtier sur sa façade.

Il conviendrait que les personnes contactent Orange.

Un couple d'habitants explique que l'opérateur fait appel à des sous-traitants et donc que cela est plus compliqué. Dans ce cas, il est préférable de relancer le fournisseur d'accès sans pour autant accepter n'importe quels travaux selon M. Saliot.

Présence de mэрule dans le quartier

Mme Picaud évoque aussi ce problème. M. Bourcier indique que ce problème est lié à l'humidité dans les bâtiments anciens ainsi que l'absence de lumière.

M. Bourcier évoque le fait que ce problème a été découvert dans le château après la mise en place de la scénographie en raison d'un dégagement de chaleur.

Selon lui, il appartient aux professionnels de l'immobilier de faire pression auprès du vendeur pour réclamer un diagnostic mэрule.

M. Besson confirme que ce problème touche surtout les bâtiments anciens qui sont rénovés comme s'il s'agissait de bâtiments neufs.

Liaison entre les bas jardins et le jardin public

Un habitant demande si un tel projet existe.

Il n'y a pas de réel projet même si la ville a procédé à quelques acquisitions de terrains, rue nationale, notamment auprès de particuliers qui ne peuvent plus entretenir ces terrains en raison de leur déclivité.

Il reste de nombreuses parcelles à acquérir avant de concrétiser un tel projet sachant également que cela engendrera un entretien ultérieur important pour les services techniques.

M. Boudet évoque à ce sujet le parc Strée situé rue des batailles. Dans certains endroits, la ville utilise des chèvres pour assurer le débroussaillage.

Les élus informent que la ruelle des Vaux est, à nouveau, ouverte aux piétons. Plusieurs propriétaires des maisons situées au-dessus de la ruelle ont des murs de soutènement en mauvais état. Dans ce cas, la ville prend un arrêté de fermeture et demande aux propriétaires de faire les travaux. A ce sujet, la ville accompagne financièrement les propriétaires.

Pavés de la place Pierre Symon

Un habitant évoque le fait que les pavés sont disjoints sur cette place d'où la difficulté d'accès des personnes handicapées pour accéder aux toilettes.

Il est précisé que les travaux de rejointement de la place nécessitent l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France.

Cet habitant ajoute que les pavés de la rue nationale qui viennent d'être posés sont également abimés.

Rue des Fontaines

Mme Brillet, membre du conseil, indique que le double sens de circulation de la rue des Fontaines pose problème car un accident s'est produit le 31 décembre à 19h.

M. Boudet précise qu'à l'entrée de la Vigne une chicane a été installée pour signaler aux automobilistes d'être vigilants. Si les gens accélèrent ensuite, cela peut être dangereux. De plus, le double sens de circulation incite au ralentissement.

M. Boudet va questionner les services techniques afin d'examiner si la signalétique peut être améliorée.

Ralentisseur rue de Savigny

Une habitante évoque la mise en place récente du ralentisseur rue de Savigny dont les flèches devraient, selon elle, être inversées, faute de visibilité en montant depuis le début de la rue. Les piétons n'ont également pas de place pour passer.

M. Boudet confirme que la mise en place de chicanes oblige les automobilistes à ralentir. Cette question sera évoquée avec les services techniques.

Boulevard St Germain – déménageur Collet

Un habitant fait état de la présence récurrente d'un camion de déménagement sur le trottoir du Boulevard St Germain qui gêne la circulation des piétons. Un courrier a déjà été adressé à l'intéressé et la police municipale a verbalisé le véhicule.

M. Bourcier a rappelé lui-même à l'intéressé qu'il ne devait pas se garer à cet endroit.

M. Boudet relève également que les ouvriers qui fréquentent le restaurant le QG garent leurs véhicules sur le trottoir alors qu'existe à proximité le parking du jardin des fêtes.

Il est indiqué que cela a été rappelé à la propriétaire du restaurant.

Rue Emile Pautrel

Un habitant souligne que dans la rue E. Pautrel, trois places de stationnement sont possibles et que, faute de marquage au sol, seules deux voitures se garent actuellement.

Quartier Folleville – rue de l'Echange

Un habitant se félicite du bon entretien de ces espaces par les services techniques.

La séance est levée à 22h00 et suivie d'un moment convivial autour d'une galette des rois.

Tenez-vous informés ! Abonnez-vous à la lettre d'information municipale : <http://www.fougeres.fr/>

Retrouvez également sur le site internet de la ville toutes les informations relatives aux conseils de quartier ainsi que les comptes rendus : <http://www.fougeres.fr/dossier/les-conseils-de-quartier> (à partir de la page d'accueil : vos démarches/participer aux conseils de quartier)